



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Première session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 5
le mardi 9 décembre 2014

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat ajourné par M. Bernard LeBlanc.
Reprise du débat le mardi 9 décembre 2014.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Melanson.
3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M^{me} Landry.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 5 — L'hon. M. Fraser, appuyé par l'hon. M. Gallant, proposera, le mercredi 10 décembre 2014, la résolution suivante :
que l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement soit suspendue pour la durée de la 58^e législature et que le député de Fredericton-Sud soit investi des mêmes droits et privilèges que les articles 40 et 40.1 confèrent aux députés des partis reconnus à la Chambre pour ce qui est des déclarations de députés et des répliques aux déclarations de ministres.

Motions réglées

Motion 4 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 4 décembre 2014.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Stewart, appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :
attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers ;
attendu que le gouvernement libéral a promis de créer 5 000 emplois avant la fin de la première année de son mandat ;
attendu que le secteur des ressources naturelles est un important moteur économique ;
attendu que l'industrie du gaz naturel est bien établie au Nouveau-Brunswick depuis un certain nombre d'années et qu'elle a été créée de manière sécuritaire et rationnelle ;
attendu que la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et son approvisionnement intérieur stable offrent de grandes possibilités pour la province ;
attendu que l'intention du gouvernement d'instaurer un moratoire sur la fracturation hydraulique met le Nouveau-Brunswick et son économie à risque ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et exhorte le gouvernement à ne pas entraver cette mise en valeur.

Motion 2 — M. Steeves, appuyé par M^{me} Wilson, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014, annonçant que des contrats gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;

attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

Motion 3 — M. Wetmore, appuyé par M^{me} Shephard, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que, le 3 septembre 2014, ou avant cette date, il a été dévoilé que des accusations au criminel avaient été portées contre le député de Carleton-Victoria, qui était alors le candidat libéral de cette circonscription en vue des élections générales du 22 septembre 2014 ;

attendu que le Parti libéral et ses candidats ont tenu des propos qualifiant de « suspect » et de « très troublant » le dépôt d'accusations au criminel et mettant en doute le moment choisi pour communiquer la nouvelle ;

attendu que les propos tenus mettaient aussi en cause le député de Carleton et le député de Rothesay, alors candidats dans leur circonscription respective en vue des élections générales du 22 septembre 2014, le premier exerçant la charge de premier ministre et le second la charge de procureur général, et laissaient sous-entendre, à leur endroit, une participation inacceptable à la démarche entreprise pour déterminer si des accusations au criminel devraient être portées contre le député de Carleton-Victoria ;

attendu que les accusations au criminel portées contre le député de Carleton-Victoria ont été retirées le 12 septembre 2014 ou près de cette date ;

attendu que le premier ministre, qui brigait le poste qu'il occupe maintenant, a alors demandé que soit tenu un examen indépendant des démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que le Parti libéral a en outre soulevé une série de questions quant aux démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que les questions soulevées restent sans réponse ;
attendu que les questions en suspens laissent planer le doute sur l'administration intègre de la justice dans la province du Nouveau-Brunswick ;
attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions en suspens ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer une commission en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, chargée de mener une enquête pour établir s'il y a eu ingérence, de nature politique ou autre, dans les démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative